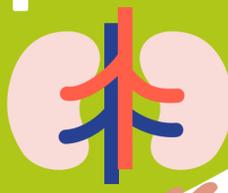


Donner son rein

Il est tout à fait possible de vivre avec un seul rein. Une personne vivante, volontaire et en bonne santé peut ainsi faire un don à un proche. Ce geste généreux est strictement encadré par la loi.



Encadrement légal :



Gratuit



Librement consenti



Doit s'inscrire dans l'intérêt thérapeutique d'un receveur identifié

Les frais sont intégralement pris en charge par :



L'assurance maladie



Établissement préleveur



Depuis 2011

Le don peut être fait par un membre de la famille ou par toute personne justifiant d'un lien affectif avec le receveur depuis au moins deux ans.

La part de greffe par donneur vivant

≈ 15%

Sur le total des greffes rénales pratiquées chaque année en France



Le don du vivant se fait généralement dans le cercle familial proche.

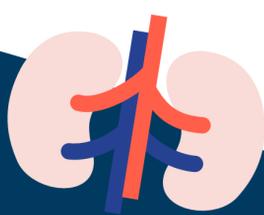


C'est une démarche complexe avec des aspects scientifiques et éthiques.



Elle doit être minutieusement pesée lors d'une démarche de réflexion de la part du patient et de son entourage.

Les bénéfices du don du vivant :



1



Durée de vie du rein supérieur

2



Permet parfois d'éviter l'entrée en dialyse

Le bilan médical :



Bilan préopératoire

➔



Compatibilité immunologique entre donneur et receveur

➔



Éviter un rejet

La décision définitive :

La décision d'autoriser le don revient à un comité donneur vivant, composé de :



3 médecins



1 expert en sciences humaines



1 psychologue

Ce comité vérifie notamment :



La bonne compréhension des enjeux par le donneur.



L'absence de pression ou de contrainte (financière, psychologique, morale).



Qu'il délivre ou non l'autorisation, le comité n'a pas à justifier sa décision.



Le consentement final doit être exprimé devant le président du tribunal judiciaire.

L'opération et le suivi :



Préparation médicale :

4 à 6
mois



Hospitalisation :

3 à 8
jours



Arrêt de travail :

4 à 8
semaines

Suivi médical à vie, avec un bilan annuel et une échographie tous les deux ans.

Sources :

<https://objectifreinsante.org/je-me-soigne/faire-don-rein/>